Sgen-CFDT Alsace
305 avenue de Colmar BP 70955
67100 STRASBOURG
☎03.88.79.87.77

Sgen-CFDT Alsace
1 rue de Provence
68100 MULHOUSE
☎03.89.31.86.66

Mail : *alsace@sgen.cfdt.fr*

Accès au corps des agrégés par listes d'aptitude. Compte- rendu CAPA des agrégés du 20 mars 2018.

De la CAPA aujourd'hui à la CAPN en mai...

La CAPA des agrégés s'est réunie mardi 20 mars pour l'examen des candidatures pour l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude. Cette commission examine les candidatures dans l'Académie et fait remonter un certain nombre de dossiers au niveau national. Le choix définitif est effectué sous le contrôle de la Commission paritaire nationale qui se réunira du 22 au 24 mai 2018.

En amont de la CAPA du 20 mars :

Le classement des candidats est établi par l'administration à partir d'un double avis du chef d'établissement et de l'IPR pour les enseignants affectés dans le secondaire. (très favorable/favorable/réservé /défavorable).
Le Ministère impose à chaque académie un contingentement du nombre de candidats proposés au niveau national. Pour l'Académie de Strasbourg, leur nombre est fixé cette année à 42, comme en 2017 (cf tableau ci-joint pour les détails). Le nombre de promotions possibles au niveau national est de 356 contre 342 l'an dernier. Ceci impliquera seulement au final une dizaine de promotions environ pour l'Académie de Strasbourg (10 promus pour 43 propositions l'an dernier).
Autant dire que cette procédure reste illusoire pour la grande majorité des collègues, malgré leur engagement souvent très important dans leur projet professionnel. Il est difficile dans ces conditions de rester investi après de nombreuses années sans promotion.

Pendant la CAPA du 20 mars, les vérifications du Sgen-CFDT :

Nous interpellons les IPR présents en séance pour leur demander d'expliciter leurs choix, notamment lorsque nous constatons une incohérence entre l'avis formulé et la note pédagogique, lorsqu'il y a eu une dégradation de l'avis… Dans la pratique, il faut un avis **très favorable** (accompagné d'une **motivation littérale** étayée) de l'inspection et du chef d'établissement pour avoir une chance d'être proposé, mais à l'inverse, cet avis très favorable ne garantit aucunement d'être proposé. Le critère supplémentaire étant la présence d'un « rayonnement » « particulièrement intense au-delà de la salle de classe »... La qualité de la lettre de motivation est évidemment également prise en compte (ici il faut trouver le bon équilibre entre humilité et descriptif suffisamment étayé). Pour les collègues du supérieur, c'est le classement du Président de l'Université (après avis des directeurs de composante) qui reste le critère essentiel.

Des stats en vrac

Il y a cette année 503 candidatures dans l'académie de Strasbourg (contre 368 l'an dernier ! Le Sgen-CFDT a donné des explications à la rectrice sur cette explosion du nombre de candidatures...). Pour ce qui est du choix des 42 candidats proposés par l'Académie de Strasbourg, nous constatons que leur moyenne d'âge est de 54 ans, 10 d'entre eux seulement ayant moins de 50 ans. Ils sont 13 hommes et 30 femmes. Il sont tous à la Hors Classe de leur corps. En moyenne, ils sont à l'échelon 5 de la nouvelle Hors Classe version PPCR (moyenne échelon 7 l'an dernier).

Les positions du Sgen-CFDT lors de la CAPA 2018

Les élus du Sgen-CFDT ont questionné l'administration sur ses choix, ont fait valoir la situation personnelle des collègues qui nous ont transmis leur dossier, ont demandé des comptes sur les choix opérés.
Nous avons souligné la nécessité d'inspecter rapidement les collègues postulant à la liste d'aptitude – si leur dernière inspection est trop ancienne – afin de maximiser leurs chances.
Nous déplorons le fait que les PLP soient une fois encore les parents pauvres de cette promotion : aucun collègue de PLP ne fait partie des proposés cette année ! (une seule exception : un collègue PLP est proposé au titre de l'enseignement supérieur). Nous avons argumenté à plusieurs reprises sur l'équilibre à trouver entre le critère scientifique (titulaire d'une thèse, biadmissibilité) et le critère de l'engagement sur le terrain qui nécessite une mobilisation de tous les instants (en éducation prioritaire par exemple, mais pas uniquement !).

Au final, ce sont bien les corps d'inspection qui ont la main et qui justifient leurs choix en insistant sur les « services rendus » à l'institution et sur la capacité de « rayonnement », au-delà de leur établissement, des collègues sélectionnés.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.
Très cordialement, les élus du Sgen-CFDT Alsace
Sophie Reitzer, Pascal Simon, Marc Schumacher, Carine Etaix, Elisabeth Ritzenthaler, Pascal Kittel